

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Yves GUILLON, Françoise PERIDY, Philippe BONNEAUD, Jean Paul THUBERT, Roselyne LACOUTURE, David RANGER, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Aurélie BOURREAU, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir :

Absentes excusées: Fanny BOESTCH, Sarah COLLOBER .

Suffrages : 17

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance

20h00

1 – Approbation des comptes rendus du 17/01/2018 et 31/01/2018

Les comptes rendus sont soumis à approbation.

Compte rendu du 17/01/2018 vote : 17 voix pour

Compte rendu du 31/01/2018 vote : 17 voix pour

2 – Avis du conseil municipal sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Vienne(Scot Sud Vienne)

Le Scot du Sud Vienne a pour objectif de développer les facteurs d'attractivité et permettre un développement cohérent et harmonieux du territoire sur les communautés de communes du Civraisien en Poitou et Vienne en Gartempe (Montmorillonnais et Lussacois), en matière de logement, de services aux habitants, de transport , d'environnement et d'économie.

François BOCK rappelle aux conseillers que les grands axes économiques ciblés par le PADD sont constitués de :

- 3 pôles de niveau 1 : Civray, Saint Saviol, Saint Pierre d'Excideuil / Montmorillon/ Lussac, Civaux, Mazerolles.
- 5 pôles de niveau 2 dont Gençay
- 8 pôles de proximité

L'objectif du projet est également de favoriser le dynamisme et valoriser l'attractivité des communes rurales afin de permettre l'arrivée d'une population jeune et le maintien d'une diversité de générations.

Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) fait état de 90 communes sur 200 000 hectares agricoles, 6575 hectares déjà urbanisés, et 462 hectares dédiés à l'extension urbaine. Notre territoire dispose de 55 ha aménagés et un développement possible sur une surface extensible de 65 ha.

La préservation de la diversité ,de la qualité des paysages et de la biodiversité, est

un enjeu pour les sites de la Vienne, la Gartempe et la Charente. Les liaisons « trames vertes et bleues » prévoient l'absence de construction sur ces axes protégés, et ont une influence sur le plan local d'urbanisme.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) maintient le développement des grandes surfaces sur les zones déjà existantes.

Concernant le plan local d'urbanisme, il est rappelé que les nouvelles constructions devront se faire en priorité sur une zone déjà urbanisée, ce afin d'optimiser les réseaux de fluides (eau, assainissement, électricité, téléphone, fibre optique...) existants et de préserver les espaces naturels dédiés à l'agriculture.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet du Scot Sud Vienne.

Avis rendu : 1 abstention 16 pour

3 – Délibération sur l'investissement d'un portail au cimetière

L'agrandissement du cimetière est terminé avec la création de 60 concessions.

Il est à prévoir lors du prochain mandat une extension supplémentaire qui ne peut être effectuée que par l'acquisition de foncier. Plusieurs projets, dont la déviation de l'axe « route de Civray/ route de Confolens » sont aussi à l'étude.

Le portillon de la rue Edmond Thiaudière a été élargi afin de permettre le passage de véhicules dans le cimetière.

Une délibération est nécessaire à l'acquisition du portail, fourni par l'entreprise GATINEAU, pour un montant de 1 794 € TTC.

Vote: 17 pour

Pour information, il est prévu de repeindre les trois autres portails du cimetière.

4 – Suppression de régie de recettes

Suite à la fermeture de la trésorerie de Gençay, le versement des espèces doit être effectué à la trésorerie de Civray.

Le conseil municipal, dans sa délibération du 29/11/2018, avait maintenu une régie unique regroupant les régies afférentes à la salle des fêtes du château d'eau et la grande salle des fêtes.

Toutefois les permanences de la DDFIP sont insuffisantes et obligent des agents municipaux à déposer des fonds à Civray.

Conscient de l'inconvénient résultant de l'obligation pour les utilisateurs d'effectuer un paiement par chèque ou virement, la municipalité propose cependant de supprimer cette régie unique.

Vote: 17 pour

5 – Indemnité du comptable

M. le maire informe les conseillers que le transfert des missions de la trésorerie de Gençay vers la trésorerie de Civray implique le transfert de l'indemnité du comptable en poste.

L'indemnité votée à l'ancienne trésorière Mme Valérie JEAMMET d'assister la commune en matière budgétaire, économique, financière et comptable a été validée le 17/10/2018 pour un montant de 662€ brut (dépense inscrite au budget ligne 6225). En raison de la fermeture de la trésorerie de Gençay, il convient d'attribuer cette indemnité au trésorier de Civray.

Il convient cependant de s'interroger sur le bien fondé de cette contribution : les trésoriers sont des fonctionnaires rémunérés par l'Etat, chargés de la tenue des comptes des collectivités. Les indemnités attribuées par les communes, syndicats et communautés de communes permettent des conseils personnalisés et la présence du comptable à certaines séances de conseil.

La nouvelle communauté de communes du Civrasiens en Poitou regroupe 36 communes et plusieurs syndicats, et il sera difficile pour le nouveau trésorier d'assister à toutes les séances du budget.

Les secrétaires de la mairie ont toutefois sollicité les services du trésorier de Civray et obtenu des réponses rapides et efficaces.

Après débat, il est convenu de renouveler cette indemnité pour l'année 2019. La proposition est soumise au vote.

Vote: 1 abstention 16 pour

6 – Avis du conseil sur le projet d'implantation d'éoliennes à Vernon

Un nouveau projet de parc éolien est en cours sur la commune de Vernon au lieudit « Croix de Bertault ». Les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique sont tenus de donner un avis.

Un dossier descriptif disponible en mairie est présenté aux conseillers.

Selon l'étude, les quatre éoliennes du projet de Vernon auront une hauteur, pales comprises, de 180 mètres, pour une puissance de 3,6 mégawatts chacune. Le diamètre du rotor sera de 131 mètres et la longueur de pale de 65,50 mètres.

D'après les études d'environnement, les structures seront visibles depuis de nombreux points de la commune, dont la passerelle du Vieux château de Gençay.

Le débat reste le même que celui tenu lors de la présentation des éoliennes de Champagné Saint Hilaire. Les communes se mobilisent de plus en plus face aux nombreuses implantations dans le Sud Vienne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Gençay émet un avis défavorable avec 17 voix contre

7 – Information sur l'état de la dette et les perspectives

Le maire présente des documents relatifs aux emprunts de la commune de Gençay. Il rappelle que le remboursement annuel de 287 000 € est pour partie effectué avec les recettes afférentes aux projets, soit environ 264 000 €.

Deux emprunts (échéances de 11 722,49 € et 12 092,20 €) se terminent en juin et décembre 2019, apportant ainsi à la commune de nouvelles capacités d'investissement.

Il convient d'envisager la réhabilitation des locaux du Trésor Public : plusieurs pistes, dont celle d'une maison des services publics, sont à l'étude.

8 – Questions et Informations diverses

- Un projet porté par des lycéens de Saint Jacques de Compostelle a permis l'organisation pendant les vacances scolaires de février d'une journée ludique au profit de l'association « Un hôpital pour des enfants ». L'installation dans les salles couvertes du tennis de jeux gonflables et de divers ateliers a ravi petits et grands durant cette journée caritative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 20h00.

Sophie VERGNAUD